

Ville de Dijon

Le Maire

Ancien Ministre

Dijon, le 15 décembre 2017

N/Réf : FR/SD/DEE/EMT-N°151

Madame, Monsieur,

Lors du Conseil municipal du 20 novembre dernier, j'ai exprimé ma décision de maintenir la semaine de 4,5 jours dans les écoles publiques dijonnaises.

Cette décision, portée avec conviction par la Municipalité, marque un engagement fort en faveur de la réussite de tous les élèves. Nous sommes convaincus que les enjeux éducatifs doivent être appréhendés dans un esprit de responsabilité collective, bien au-delà des considérations politiques ou organisationnelles des élus, des familles ou des enseignants, qui sont d'ailleurs, sur ce sujet, extrêmement variables. L'inconstance de la société des adultes à l'égard d'une loi votée dans l'intérêt de nos enfants ne doit pas peser sur des choix essentiels pour l'avenir de ces derniers.

La réforme des rythmes scolaires, que nous avons souhaité mettre en place dès 2013, est une réforme ambitieuse, qui a pour seul et unique objectif de favoriser l'apprentissage, l'éveil et l'épanouissement de chaque enfant. Sa mise en place a été complexe, il ne faut pas se le cacher. Mais depuis quatre années maintenant, les équipes municipales s'attachent, avec compétence et savoir-faire, aux cotés des équipes enseignantes et des associations d'éducation populaire, à proposer le meilleur accompagnement éducatif possible aux enfants.

Dijon affiche chaque jour sa volonté de mettre en œuvre un projet éducatif de qualité, la plaçant parmi les villes à la pointe sur ce sujet. A cet égard, l'annonce par le gouvernement du maintien pour trois ans du fonds de soutien financier aux temps d'activités péri-scolaires, pour les communes qui disposent d'un projet éducatif territorial, constitue à la fois une reconnaissance et un encouragement.

Les bienfaits de la semaine de 4,5 jours sont démontrés par de nombreuses études effectuées depuis 2010 (Académie de médecine, rapports parlementaires, mémoires universitaires, ...), qui convergent toutes vers le même constat :

- la semaine de 4 jours est néfaste pour les apprentissages des élèves et ne respecte pas leur rythme biologique, avec deux coupures dans la semaine (l'une le mercredi, l'autre le week-end) qui, selon les spécialistes en chronobiologie les fatiguent par la rupture du rythme dans la semaine, plutôt, qu'elle ne leur permet réellement de se reposer,

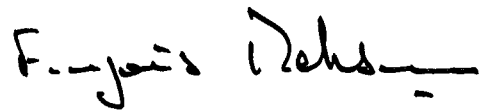
- les journées de classe de 6 heures sont beaucoup trop denses pour les enfants de 3 à 11 ans,
- les matinées sont les plus propices aux apprentissages des fondamentaux (lecture, mathématiques, français).

Bien évidemment, il ne s'agit pas du seul levier pour améliorer la réussite scolaire des élèves. Ils sont en effet nombreux. Je pense notamment au dédoublement des classes de CP et CE1 dans les quartiers les plus sensibles, auquel je suis très attaché et dont je souhaite la mise en œuvre la plus rapide possible.

Afin que chacun puisse disposer d'une vision fidèle des motifs de cette décision, il m'a paru important de m'adresser ainsi directement à tous les parents d'élèves élémentaires et maternelles de Dijon, sur un sujet aussi essentiel pour l'avenir de nos enfants.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cordialement



François REBSAMEN